

Cortébert

Informations du Conseil municipal

Démission

Andrea Köhli a annoncé son intention de quitter le Conseil municipal le 30 avril prochain. Des raisons privées l'ont conduite à prendre cette décision, à contre-cœur. Le Conseil municipal tient à lui exprimer son plein soutien et la remercie de s'être engagée pour le bien de la commune depuis l'an dernier. Un processus pour son remplacement a été enclenché et fera l'objet d'informations ultérieurement.

Horloge salle polyvalente

L'horloge de la salle polyvalente sera prochainement remplacée, l'actuelle qui avait été installée en 2004 lors de la rénovation n'étant plus réparable.

Représentations

Nicolas Bürgi se rendra le 27 mars à l'assemblée de la banque Clientis Caisse d'Epargne Courtelary SA à Plagne. Michel Walther se rendra le 30 avril à l'assemblée de Vadec et Andrea Köhli se rendra le 26 mars à l'assemblée du syndicat pour la culture Bienne-Seeland-Jura bernois.

Règlement

Le règlement sur les situations extraordinaires sera soumis à l'assemblée du mois de juin en vue de son abrogation. En effet, suite à la délégation de tâche décidée en la matière au mois de décembre, l'ancien règlement de 1988 devient obsolète et inutile.

Déchetterie des Carolines et métal

La déchetterie des Carolines sera ouverte dès ce samedi 16 mars, et ensuite les mercredis et samedis de 17h à 18h. Pour les déchets métalliques, batterie auto, ferraille, pneus, appareils électrique et électroniques, Weber transports à Corgémont est ouvert de mars à octobre les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois de 9h à 11h. Une contribution financière sera demandée sur place pour les produits inertes tels que vaisselle par exemple.

Coronavirus

Le Conseil municipal suit attentivement le développement de l'épidémie et prend les mesures possibles à l'échelle locale. L'exécutif n'a jusqu'ici pas pris l'initiative d'interdire des activités ou des manifestations, constatant que les organisateurs prennent parfaitement leurs responsabilités. Il remercie toutes les personnes qui font preuve de sérieux et de civisme dans l'exercice de leurs activités. Il est rappelé qu'il est important de ne pas propager le virus face aux personnes à risque (malades, personnes âgées). Les mesures simples préconisées par la Confédération doivent être suivies.